



■ Cérémonie du 11 novembre 2020

Commune de **SAINT-BAUDEL**

Bulletin municipal - 2020/2021



■ Le 14 juillet 2020



■ Les pompiers de Chezal-Benoît avec Mme le Maire - Août 2020



■ Saint-Vincent Saint-Blaise - Mars 2020



■ Récolte des Barangeonniers - Octobre 2020



Le Maire de Saint-Baudel, Fabienne Pinczon du Sel et les membres du Conseil Municipal ont le plaisir de vous présenter tous leurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2021.

Le Conseil municipal

Le maire	Fabienne Pinczon du sel / Parassay
1 ^{er} adjoint	Michel Bonnet / Le Carroir
2 ^e adjointe	Sylvie Dagois Lefevre / Route de Montlouis
Les membres du conseil	Christophe Pointereau / Besse
.....	Mathieu de Maistre / Colombe
.....	Pierre Vidal / Pont d'Abbins
.....	Laetitia Poupat-Ygnace / Les Loges
.....	Nadine Tréhiou / La Folie
.....	Julien Laplaine / La Vève
.....	Thomas Cocu / Le Bourg
.....	Céline Dagaud / Les Rigolettes

Le CCAS / Comité Communal d'Action Sociale

Présidente.....	Fabienne Pinczon du Sel - Guibouret
Membres	Poupat-Ygnace Laëtitia / Cocu Thomas / Laplaine Julien / Tréhiou Nadine / Levesque Jean-Pierre / Gaucher Vincent / Boczek Stéphanie / Descamps Gilles.

Inter- COMMUNALITÉ



Informations intercommunales 2020 Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher

En cette année d'élection particulière, dans une situation de crise sanitaire sans précédent, les élus m'ont réitéré leur confiance en tant que président de la communauté de communes. C'est avec honneur et dévouement que la nouvelle équipe communautaire et moi-même poursuivrons les dossiers en cours et traiterons au mieux ceux à venir. La Communauté de communes Arnon Boischaud Cher (CDC ABC) se doit de contribuer à l'aménagement et l'attractivité de son territoire. Je profite de cette communication pour vous présenter les nouveaux élus et vous dresser une brève synthèse des actions entreprises au cours de cette année qui témoignent de notre engagement. Nonobstant l'instabilité du contexte international, je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes et une belle année 2021 en prenant les précautions pour prendre soin de vous et de vos proches.



Le Président, Dominique Burlaud

ORGANIGRAMME

M. Dominique BURLAUD, Président
Communauté de communes Arnon Boischaud Cher

M. François GAMBADE
1^{ère} Vice-Président
(GEMAPI, voirie, réhabilitation bâtiment colbert)

Mme. Isabelle HUE
2^{ème} Vice-Présidente
(Culture, communication, SCoT)

M. Baptiste TALLAN
3^{ème} Vice-Président
(Développement économique, tourisme, mobilité, STRADDET)

M. Guy MOREAU
4^{ème} Vice-Président
(Gestion du Personnel, du matériel et du gîte Colbert)

Mme. Florence PIERRE
5^{ème} Vice-Présidente
(Enfance Jeunesse / Contrat local de santé)

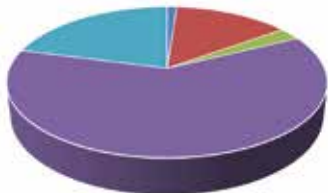
COMMUNES	TITULAIRES CONSEIL COMMUNAUTAIRE	SUPPLEANTS
Chambon	Maryse JACQUIN SALOMON	Reine EININGER
Châteauneuf sur Cher	William PELLETIER/Marie Christine SOUPIZET/François GAMBADE/Florence PIERRE /Benoît RICHARD/ Jean-Louis BEGASSAT	
Chavannes	Guy MOREAU	Gilles LETELU
Corquoy	Dominique BURLAUD	Amélie JOCHYMS
Crézançay sur Cher	Eric BAILLARD	Céline MARTINAT
La Celle Condé	Alain MANSSENS	Daniel GAILLARD
Lapan	Annie RADUGET	Jérémie DUPIN
Levet	Bruno MARECHAL/Baptiste TALLAN/Agnès SZWIEC/Christian BILLOT/Léonie GARCIA/Nadine SENDEL	
Lignières	Hervé MONJOIN/Michèle QUERE/Dominique CHAMPAGNE/Elodie JOUIN/Elisabeth BARBIER	
Montlouis	Isabelle HUE	Brigitte GUEDJ KONNICK
Saint Baudel	Fabienne PINCZON du SEL	Michel BONNET
St Loup des Chaumes	Jean-Paul BELLOT	Anne Marie PERON
Saint Symphorien	Micheline JOUNEAU	Frédéric RIVIERE
Serruelles	Monique AUBAILLY	Patrick GRAVELET
Uzay le Venon	Gilles DELFOUE	Philippe COUSIN
Vallenay	Marina DUPUY/Philippe ANDRIAU/Mireille CHARBY	
Venesmes	Gérard BEDOILLAT/Sonia TOUZET/Nathalie MORVAN	
Villecelin	Angélique WOZNIAK	Joëlle LESUEUR

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site de la communauté de communes Arnon/Boischaud/Cher : www.comcom.abc.fr

Budget COMMUNAL

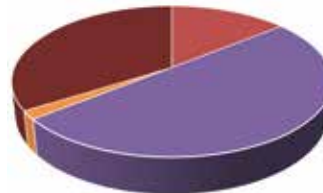
2019

Dépenses d'investissement



- Immobilisations incorporelles / 1 798,20 €
- Immobilisations corporelles / 21 316,49 €
- Emprunts et dettes assimilés / 4 171,66 €
- Restes à réaliser 31/12/2019 / 94 600,00 €
- Négatif investissement report de N-1 / 32 224,48 €

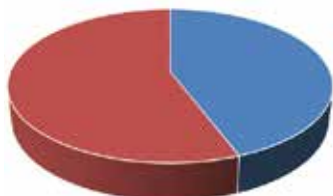
Recettes d'investissement



- Subventions d'investissement / 24 920,00 €
- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) / 88 301,80 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections / 3 173,73 €
- Virement de la section de fonctionnement / 60 052,41 €

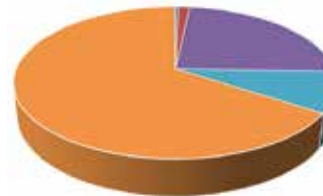
2019

Dépenses de fonctionnement



- Charges financières / 2 513,78 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections / 3 173,73 €

Recettes de fonctionnement



- Atténuations de charges / 1 798,20 €
- Produits des services, du domaine et ventes / 21 316,49 €
- Impôts et taxes / 4 171,66 €
- Dotations, subventions et participations 31/12/2019 / 94 600,00 €
- Produits de gestion courante, produits exceptionnels / 32 224,48 €
- Excédent fonctionnement report de N-1

Travaux EN 2021

La cure et l'église : les travaux 2020 et les projets 2021

Suite de la rénovation de la couverture de la cure, la rénovation de la totalité de la toiture de la grange a été réalisée pour un montant de 16 987 euros.

En 2020 -2021, la rénovation de la toiture de la nef, côté place, a été réalisée pour un montant de 31 762 euros avec une subvention de 9 529 euros.

La salle des fêtes

En 2020-2021, les premiers contacts ont été pris avec un cabinet conseil pour étudier la faisabilité du projet de réalisation de la « Salle d'activités ».

L'aménagement du carrefour de la Grande Croix 2020-2021

Le Conseil départemental a mené une étude sur la circulation au niveau du carrefour de la grande croix. Cette étude a porté en particulier sur l'utilisation du sens interdit. Durant une période de 20 jours, il apparaît que 19 poids lourds ou transports agricoles et en moyenne 9 véhicules légers par jour, empruntent ce sens interdit. Suite à ce constat, un nouvel aménagement du carrefour sera réalisé par le département pour un montant de 43 000 euros dont 13 000 euros à la charge de la commune.

Les services COMMUNAUUX

Le personnel

Mme Catherine Giraudon, secrétaire de mairie contractuelle et gérante de l'Agence postale communale à raison de 20 heures par semaine.

M. Pierre Osselin, agent technique principal 2^e classe à temps complet.

La mairie

Horaires d'ouverture :

lundi, jeudi 9 h - 12 h 15

mardi, vendredi 13 h 30 - 17 h

Tél. 02 48 60 00 68 . E-mail : mairie-de-st-baudel@wanadoo.fr

Pour rencontrer Madame le Maire, prendre rendez-vous auprès de Madame la secrétaire de Mairie. Celle-ci met ses compétences à votre service afin de répondre à vos questions qui sont ensuite transmises à Madame le Maire.

Site internet de notre commune

Vous pouvez accéder à notre site communal en tapant : www.saintbaudel.fr

Depuis 2020, notre commune a son site Internet. Le Conseil Municipal remercie les personnes ayant répondu à l'enquête de satisfaction. Le but de ce site est de faciliter la vie de nos concitoyens. Il permet à la Mairie de communiquer rapidement avec la population. Il est mis à jour en fonction de l'actualité et selon vos demandes. Ce site ne remplace pas l'affichage public sur les panneaux, ni le bulletin communal de 2020.

L'agence postale communale dans les locaux de la mairie

Mêmes horaires d'ouverture que ceux de la Mairie.

L'église

L'église est ouverte du 1^{er} mars au 1^{er} novembre de 9 h à 17 h.

Salle des fêtes

La demande de location doit être effectuée en Mairie au moins 15 jours à l'avance. Document à fournir : attestation d'assurance / chèque de caution.

Tarifs de location :

	PARTICULIERS OU ASSOCIATION	
	DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
Bal, banquet, mariage (1 jour)	120.00 €	140.00 €
Bal, banquet, mariage (2 jours)	170.00 €	240.00 €
Spectacle payant, concours de belote, rifles	79.00 €	75.00 €
Vin d'honneur	60.00 €	75.00 €
Réunion sans but lucratif	Gratuit	60.00 €

Prêt de tables et de bancs

Les demandes de prêt doivent être effectuées exclusivement en Mairie une semaine à l'avance.

Ce matériel est réservé aux habitants de la commune.

Les punaises, agrafes, scotch sont prohibés. Un contrôle est effectué le jour du retrait et un autre au retour.

Les services en dehors de la commune

Les coordonnées de ces services sont accessibles sur le site de notre commune : www.saintbaudel.fr

Pour toute démarche administrative, vous trouverez également les renseignements sur le site internet : www.services-public.fr

Les entreprises implantées sur la commune

- **Auberge de Saint-Baudel** : Restaurant / Bar / Épicerie - M. Michel Vallet : 02 48 60 58 80
- **ODEM** : Mécanique de précision - M. Claude Boisfard : 02 48 60 00 93 / 06 98 00 71 94
- **Poupat Electricité Générale** : 06 24 33 16 86 - poupat.elec@hotmail.fr
- **RENO&ECO** : Entretien des bâtiments & espaces verts - M. Vincent Gaucher : 06 43 45 32 13 renoandco@outlook.fr

Les gîtes et les chambres chez l'habitant

- **Gîte de l'Arnon** : 02 48 60 45 72 - remivandangeon@hotmail.fr - <http://www.grandgite.com>
- **Gîte Ferme les Gours** : anne.amichaud@wanadoo.fr
- **Gîte de Parassay - Saint-Baudel** : 06 21 12 58 31.
- **Chambres chez l'habitant** : 02 48 60 44 31 - 06 15 04 46 62- lajoiecap@aol.com

La vie de la COMMUNE

État civil

Mariage ou pacs : 2

Décès :

- M. Joël Reiller le 6 juillet 2019
- M. Henri Lefort le 2 décembre 2019
- Mme Simone Petiot le 13 juin 2020
- M. Jacky Ploquin le 3 décembre 2020

Recensement citoyen

Tout jeune français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux examens et aux concours publics.

Attitude citoyenne

Pour une bonne distribution du courrier, y compris municipal, merci de mettre votre nom sur votre boîte aux lettres.

Vous êtes propriétaire d'un animal domestique : vous êtes responsable de votre animal de compagnie. C'est pourquoi, vous ne devez pas le laisser divaguer et vous devez ramasser ses déjections, lorsque vous vous trouvez sur la voie publique.

Sécheresse 2020 : déclaration en Mairie

Si vous constatez l'apparition de fissures sur vos bâtiments, vous pouvez :

- effectuer une déclaration de sinistres auprès de votre assureur ;
- déposer à la mairie une lettre descriptive avec des informations précises avec une ou plusieurs photographie(s) présentant les principales fissures, avec un historique d'apparition des fissures et de leur évolution dans le temps. Ces informations permettront à la mairie de demander le classement de la commune en zone de catastrophe naturelle.

Défibrillateur

Cet appareil est installé sur la façade de la mairie. 7 personnes de la commune sont formées à son utilisation : Nicole Antoine, Michel Bonnet, J'Mia Merkel, Pierre Osselin, Lydie Reiller, Sylvie Lefevre, Michel Vallet. Toute personne ayant obtenu le diplôme de premier secours peut être sollicitée en cas de besoin.

Affouages

M. Michel Bonnet, 1^{er} maire adjoint, est responsable des affouages. Les habitants souhaitant bénéficier des affouages doivent en faire la demande en mairie tous les ans. Ils doivent avoir leur domicile réel et fixe sur la commune six mois avant la date de publication du rôle de l'affouage ; ce qui exclut les résidences secondaires. Le règlement est disponible en Mairie. La forêt communale est gérée par l'ONF.

Les associations et leurs MANIFESTATIONS

- **Le Comité des Fêtes** / Contact : M. Jean-Paul Ribault / 02 48 96 53 20 / ribaje@wanadoo.fr
- **Le Comité de Saint-Vincent** / Contact : Mme Sylvie Lefevre / 06 73 99 83 81
- **Association les Berdins** / Contact : M. Alban Germain / 06 70 24 25 48
- **Association Honneur au Berry** / Contact : M. Michel Bonnet / 06 24 28 18 58 / honneurauberry@gmail.com
- **Syndicat de chasse Saint-Baudel / Villecelin** / Contact : M. Michel Bonnet / 06 24 28 18 58
- **ACPG-CATM - TOE-VEUVES** / Contact : M. Guy Limousin / 06 22 44 32 75

Calendrier des manifestations 2021

Saint-Vincent / Saint-Blaise .. Samedi 6 mars
Pâques des Enfants..... Lundi 5 avril
Fête de Saint-Baudel Dimanche 30 mai
Fête de l'Arnon Dimanche 27 juin
Brocante Dimanche 4 juillet
Fête Nationale Mercredi 14 juillet
Fête du Berry Dimanche 1 août
Marché Nocturne Octobre
Fête des Enfants Samedi 18 décembre
Vœux du Maire Samedi 8 janvier 2022

Témoignages de **NOUVEAUX ÉLUS**

Sylvie Lefevre Dagois, 2^e Maire adjoint

A 55 ans, Sylvie est devenue habitante de Saint-Baudel en 1987. Elle a découvert Saint-Baudel grâce à son mari. Elle a quitté la ville pour un village ; ce qui ne la séduisait pas vraiment. Elle ne pensait pas devenir Conseillère Municipale et encore moins 2^{ème} Maire Ajointe. Ce sont ses filles qui l'ont encouragée à se présenter. Sylvie avait envie de s'engager pour la Commune. Elle est depuis plusieurs années la Présidente du Comité de Saint-Vincent & Saint-Blaise à Saint-Baudel.

Elle a découvert que gérer la commune de Saint-Baudel peut être complexe, requiert des compétences et un suivi sérieux des dossiers. Elle trouve que le Conseil Municipal comprend des personnes ouvertes qui n'hésitent pas à apporter leurs savoirs, à être dans la discussion pour trouver des solutions ou pour voter la décision qui leur paraît la plus pertinente. Elle se sent en confiance avec cette équipe tout comme avec le Maire et le

Maire Adjoint qui partagent volontiers leur expérience. Elle est heureuse d'avoir pris cet engagement de Maire Adjoint qui lui permet d'être actrice de la vie de la commune : sa gestion, ses projets...

Son implication témoigne de son engagement pour sa commune et ses habitant ; commune où elle dit se sentir bien et dont elle ne veut plus repartir.



Mathieu de Maistre, Conseiller municipal

Mathieu a 34 ans. Il est natif de Saint-Baudel. Ses parents et ses grands-parents ont également vécu sur la commune. Les habitants de Saint-Baudel, surtout les anciens connaissent bien son nom.

Il est le plus jeune Conseiller Municipal de Saint-Baudel. C'est son premier mandat ; c'est pourquoi, il semblait intéressant de recueillir ses impressions après ses quelques mois d'exercice.

Mathieu n'avait pas particulièrement réfléchi à ce mandat même s'il pensait pouvoir apporter ses idées. Il dit être curieux et de ce fait avait envie de comprendre, d'apprendre et d'être acteur dans sa commune.

Après plusieurs réunions du conseil Municipal, il a constaté qu'il y a beaucoup de sujets à traiter. Le Conseil Municipal constitue une équipe qui travaille ensemble et une véritable instance décisionnaire pour la vie de la commune. Il a également compris que la mairie fonctionne comme une véritable entreprise qui doit gérer du personnel, un budget, des projets, ... Les décisions prises par le Conseil exigent également une vue à long terme, comme le projet de la salle d'activités (salle polyvalente).

Les manifestations, les temps de commémorations sont des temps importants dont il prend mieux la mesure en tant que Conseiller Municipal.

Mathieu a deux copains dont c'est aussi le premier mandat ; ils ont le même avis : ils sont fiers et contents d'avoir pris cet engagement.

